La Force Ouvrière UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Dispensé de timbrage
AVIGNON CTC
Trimestriel n° 8
juillet 2012
déposé le 10.07.2012
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

Directeur de la publication:
Claude JENET

On commence à vieillir quand on cesse d'apprendre

Sommaire :

- Edito
- L'heure des revendications a sonné
- La grille AGIRR.
- La dénutrition chez les personnes âgées
- JUILLET : Avignon et la Région, en Festivals
- Nos lecteurs s'expriment

A LIRE

«EST-CE DU LUXE QUE DE SE LOGER, SE CHAUFFER, S'ÉCLAIRER, SE SOIGNER ?» P.2

«LE CLASSEMENT DANS UN GROUPE ISO-RESSOURCES ET LE MONTANT DE L'APA SONT REVUS RÉGULIÈREMENT.» P.2

«CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES, CE N'EST PAS PARCE QUE L'ON VIEILLIT QUE L'ON DOIT MOINS MANGER.» P.3

«UNE CARTE À 16 EUROS PERMETTANT D'AVOIR UNE RÉDUCTION DE 30% SUR LA BILLETTERIE DU OFF.» P.3

« JE NE SUIS PAS DU GENRE RÉSIGNÉE.» P.4

L'éditorial de Claude JENET

VIGILANCE ET DÉTERMINATION

Lorsque vous lirez cet édito, cela passera peut-être pour un « coup de gueule » et… vous ne vous tromperez guère !
Lundi 11 Juin 2012, soit au lendemain du 1er tour de l'élection législative, l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE) publie un rapport sur les retraites. Le titre à lui seul justifie la colère qui me gagne. Jugez par vous-même :
« *Relever l'âge de la retraite et étendre le champ couvert par les pensions privées est essentiel* »
Point n'est besoin d'être prophète pour imaginer le contenu du rapport dont nous vous livrons ici les premières lignes :
« L'espérance de vie continuant d'augmenter partout dans le monde, les gouvernements devront graduellement augmenter l'âge de départ à la retraite pour que leurs systèmes nationaux de pension soient à la fois financièrement viables et adaptés. A un moment d'incertitudes exacerbées sur le plan économique au niveau mondial, ces réformes peuvent aussi être un élément déterminant de la réponse des gouvernements face à la crise, contribuant à la fois ***à assainir les finances publiques et stimuler la croissance.***
Au cours des ***cinquante prochaines années****, l'espérance de vie à la naissance devrait s'accroître de 7 ans dans les économies développées. Sur le long terme****, l'âge de départ à la retraite sera de65 ans*** *dans la moitié des pays de l'OCDE* ***et de 67 ou 69 ans dans 14 pays*** *».*(1)
Pour faire bonne mesure, au cas où nous serions trop « benêts » pour percevoir le message, l'OCDE observe que :
« … Les réformes intervenues au cours de la dernière décennie ***réduisent*** *les prestations qui seront servies à l'avenir par les systèmes de pension publics, en général de* ***20 à 25 %*** *».* Un détail !…

Ne croyant pas au hasard, ou à la publication fortuite d'un tel rapport, encore moins lorsqu'il émane d'une organisation internationale dont notre pays est membre, nous ne pouvons que constater les faits. L'OCDE, dont la devise « **des politiques meilleures, pour une vie meilleure** » éclaire parfaitement l'engagement de cet organisme dans la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance mondiale de l'économie de marché.
Au compte de « la crise », de la nécessité de lutter contre des déficits et de réduire la dette, les institutions internationales : FMI, OMC, OCDE etc. préconisent des plans de redressement qui réduisent les droits et garanties collectives conquises par l'action des salariés avec leurs organisations syndicales. Ces acquis sociaux : sécu, retraite, assurance chômage, pour ne citer que les principaux, sont aujourd'hui dans le collimateur. Ils coûteraient… trop chers. « La crise » impose des sacrifices … et le transfert d'une partie de ces prestations aux assurances privées.

«Nous ne sommes pas au bout de nos peines»

Si l'économie de marché, avatar du capitalisme, est à bout de souffle, il lui reste quelques atouts non négligeables. Que la crise persiste, voire s'amplifie, et les exigences des financiers-spéculateurs trouveront toujours d'autres voies pour expérimenter leurs visées.
Le rapport de l'OCDE « sur les retraites », publié entre deux tours des élections législatives, n'est certainement pas sorti miraculeusement ou par inadvertance ? Dans ce domaine, même les messages sont organisés !
Nous ne sommes pas au bout de nos peines. D'autres « désagréments » nous attendent et les prochains mois devraient nous éclairer sur la réalité du changement annoncé et attendu.

Vigilance et détermination s'imposent.

(1) http:// oecd.org – Les perspectives de l'OCDE sur les pensions

NOS ACTIVITÉS

L'HEURE DES REVENDICATIONS A SONNÉ

Syndicat. Les retraités Force Ouvrière (FO) du Vaucluse, ont tenu hier leur assemblée générale, salle des conférences, domaine de la Souvine.

Austérité, pouvoir d'achat, sécu et protection sociales, retraite, conditions de vie… Autant de sujets brûlants qui nous touchent directement. Au lendemain du changement de gouvernement, comment (ré)organiser la société et quels choix opérer ?
En assemblée générale, les retraités FO du département ont abordé ces questions. Ils ont tout d'abord rappelé la situation de plus en plus difficile qu'ils vivent, de la même façon que les salariés et les chômeurs, « conséquence directe des différents plans d'austérité. » Pour ces personnes âgées, il est inacceptable de prendre le prétexte de la crise pour remettre en cause les acquis sociaux et la protection sociale. D'aucun ont témoigné être « plus révoltés aujourd'hui qu'il y a vingt ans. » Accès aux soins de plus en plus compliqué, baisse du pouvoir d'achat, augmentation des produits de première nécessité, etc… « est-ce du luxe que de se loger, se chauffer, s'éclairer, se soigner ? »; les retraités du Vaucluse ont des revendications, d'autant que ce département est l'un des plus pauvres de France. En premier lieu, « une augmentation générale, conséquente, des pensions et retraites ainsi que des minima sociaux. »

Dépendance et bientraitance

Où en est la réforme de la prise en charge de la dépendance ? Après avoir été reportée plusieurs fois, « elle semble remise aux calendes grecques ». Toujours est-il que les retraités FO revendiquent une couverture dépendance solidaire, avec la création d'un 5ème risque de la sécurité sociale qui offre une couverture universelle. Ceci pour « garantir l'égalité des droits et permettre de financer la prise en charge des personnes tant en établissement qu'à domicile. » Pas question pour FO de laisser cette gestion aux mains des compagnies d'assurances privées. Quant à l'accès aux maisons de retraite, les retraités s'indignent de leur coût ; ils dénoncent l'insuffisance de leur nombre dans le Vaucluse, ainsi que leur vétusté. Pour ce qui est de la bientraitance, Jean-Luc BONNAL, secrétaire de l'UD, rappelle une initiative de l'organisation syndicale : »nous avons proposé une charte qui a été acceptée par le Conseil Général du Vaucluse. Elle a même été intégrée dans le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) ».
Une assemblée générale qui au final, appelle les retraités du privé comme du public à s'organiser de manière collective pour « contrer l'austérité et la remise en cause des droits sociaux. »

BLANCA FAYETON

Cet article a été publié par LA MARSEILLAISE Le 11 mai 2012

INFO PRATIQUES

LA GRILLE AGGIR

La grille nationale AGGIR (Autonomie, Gérontologie Groupes Iso Ressources) permet d'évaluer le degré de dépendance du demandeur de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
L'évaluation se fait sur la base de dix-sept variables qui servent à déterminer le niveau de dépendance de la personne. Ces niveaux sont répartis en six groupes, dits « iso-ressources » (GIR).
Seules les dix variables suivantes dites discriminantes, qui se rapportent à la perte d'autonomie physique et psychique, sont utilisées pour le calcul du GIR : cohérence, orientation, toilette, habillage, alimentation, transferts (se lever, se coucher, s'asseoir), déplacement à l'intérieur, déplacement à l'extérieur, communication à distance (téléphone, alarme, sonnette, …).
Sept variables, dites « illustratives », sont également utilisées. Elles n'entrent pas dans le calcul du GIR mais apportent des informations pour l'élaboration du plan d'aide à la personne : gestion de son budget et de ses biens, cuisine, ménage, transports, achats, suivi d'un traitement médical, activités de temps libre.
Chacune des dix-sept variables est cotée en A (actes accomplis seul spontanément, totalement et correctement), B (actes partiellement accomplis), C (actes non réalisés).
Le demandeur de l'APA est classé dans un des six groupes iso-ressources que compte la grille nationale, en fonction des résultats de son évaluation.
Seuls les GIR 1 à 4 ouvrent droit à l'APA.
La personne classée en GIR 5 ou 6 peut néanmoins demander une aide ménagère, sous conditions d'âge et de ressources.
Le classement dans un groupe iso-ressources et le montant de l'APA sont revus régulièrement par l'équipe médico-sociale du Conseil Général (pour la personne à domicile) ou soit par le médecin coordonnateur soit par un médecin conventionné (pour la personne en établissement).
La révision peut aussi être demandée, à tout moment, par le bénéficiaire de l'allocation (ou un de ses proches), par courrier adressé aux services compétents du Conseil Général.
La personne classée en GIR 5 ou 6 lors d'une précédente demande d'APA, peut déposer une nouvelle demande d'allocation en cas de dégradation de son état de santé.
En cas de refus d'attribution de l'allocation, de contestation du montant attribué, de réduction ou de suspension de l'allocation suite à un contrôle par l'équipe médico-sociale, il est possible d'exercer un recours.
Le recours amiable peut être introduit devant la commission de l'APA du département du demandeur.
Le recours contentieux introduit devant la commission départementale de l'aide sociale, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée.

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

LA DÉNUTRITION CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas parce que l'on vieillit que l'on doit moins manger.

Manger moins peut conduire à la dénutrition qui est un état pathologique résultant d'apports nutritionnels insuffisants.

La dénutrition chez la personne âgée pose un réel problème de santé publique car elle entraîne des carences multiples et une détérioration de la santé (chutes, fractures, maladies, fonte musculaire, fatigue, escarres). En affaiblissant la personne qui en souffre, elle peut provoquer une situation de perte d'autonomie.

Plusieurs facteurs favorisent la dénutrition chez la personne âgée:

- la réduction de l'activité physique qui est souvent accompagnée d'une diminution des rations alimentaires. Rapidement la personne âgée n'éprouve plus de sensation de faim et elle en arrive à sauter des repas.
- Le goût qui, à l'instar des autres sens, s'altère avec l'âge. Les aliments ont moins de saveur et la personne âgée perd l'appétit et renâcle à manger.
- Les problèmes digestifs et gastriques qui augmentent avec l'âge.
- Les problèmes bucco-dentaires. La mastication devient difficile, parfois douloureuse du fait de problèmes dentaires ou de gencives qui font souffrir. La personne âgée renonce alors à des aliments riches en apports nutritifs, difficiles à mâcher, comme la viande ou les légumes crus.
- La médicamentation. Beaucoup de médicaments altèrent le goût et parfois diminuent la salivation ce qui pousse la personne âgée à délaisser une alimentation normale.
- Les préjugés alimentaires qui laissent croire que l'organisme de la personne âgée a besoin de moins d'énergie que celui d'une personne plus jeune. Or, il n'en est rien: les besoins énergétiques sont plus importants à 75 ans qu'à 55 ans.

« Un réel problème de santé publique»

La dénutrition agit sur l'immunité, elle entraîne un amaigrissement. La fatigue s'installe conduisant à un affaiblissement général. De plus, elle accélère la perte de la masse musculaire, favorisant ainsi les chutes et les fractures.

Il est donc important, pour la personne âgée, d'apporter une attention toute particulière à sa nutrition et à son poids. Elle doit se peser régulièrement en utilisant la même balance. Toute perte de poids supérieure à 2 kg dans le mois doit l'inciter à consulter son médecin ou un gérontologue.

Afin de dépister la dénutrition, L'UDR-FO de Vaucluse se prononce pour une approche plus cohérente des pathologies liées au vieillissement et, à ce titre, préconise que soit amplifié le nombre de médecins obtenant une capacité de gérontologie.

A LA DECOUVERTE DE

Juillet : Avignon et la Région, en Festivals

- Le Festival d'Avignon

Le festival officiel, offre pour sa 66ème édition, 54 spectacles dans 30 lieux, dont 7 se situent en dehors d'Avignon; chaque année entre 120.000 et 130.000 billets sont vendus. L'internationalisation de la manifestation se poursuit avec 17 spectacles donnés en langues étrangères avec sur titrage en français.

- Le Festival off, (en dehors du festival officiel)

continue de s'élargir, 975 compagnies joueront cette année 1.143 spectacles, avec une forte présence étrangère, 114 compagnies viendront de 25 pays.

L'Association Avignon Festival et Compagnies vend une carte à 16 euros permettant d'avoir une réduction de 30% sur la billetterie du off.

Comme Edimbourg (Ecosse), en août, Avignon devient un des plus grands théâtres du monde. C'est aussi un marché du spectacle qui permet à 4.000 programmateurs et journalistes de faire des choix.

2012 verra la commémoration nationale du centième anniversaire de la naissance de Jean VILAR né à SETE en 1912. A 35 ans le comédien metteur en scène, s'installe en septembre 1947 pour « une semaine d'art dramatique ». En juillet 1948, la manifestation s'installe dans la cour d'honneur du Palais des Papes et devient le FESTIVAL D'AVIGNON.

NB : pour tout renseignement, consulter les copieuses plaquettes du festival.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 10
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr

NOS LECTEURS S'EXPRIMENT

Vous voulez faire partager une passion, vous voulez pousser un coup de gueule.

Envoyez-nous votre article, nous le publierons.

AFFAIRE MRIFEN CREF :

UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES ALLOCATAIRES.

Comme de nombreux instituteurs j'avais souscrit dès mon début de carrière en 1972, au complément de retraite proposé par le CREF (MRIFEN). dirigé par René TEULADE, (l'ancien ministre du gouvernement Bérégovoy et l'ancien responsable de la Mutualité.)
Or j'apprends en janvier 2000 par courrier de la MRIFEN une baisse de 17% accompagnée de la suppression de la réversion inscrite dans le contrat ainsi que la suppression de l'indexation sur les salaires.
Je ne suis pas du genre résignée.
Je fais part de mon indignation à mon syndicat le SNUDI FO 84 qui accepte d'insérer une pétition au journal adressé à toutes les écoles et tous les syndiqués du SNUDI FO. Plus de 300 signatures sont ainsi collectées sur le texte suivant :
« ***nous n'acceptons pas la décision de l'AG du 30/10/2000 d'amputer de plus de 16,5% notre complément retraite .Il s'agit d'une rupture unilatérale de notre contrat ; aucun argument ne peut le justifier. Cette rupture est d'autant plus scandaleuse que vous nous mettez devant le fait accompli et que nous ne pouvons même pas récupérer l'intégralité des sommes déjà versées. Pendant des années nous avons respecté notre engagement en cotisant régulièrement. Respectez le vôtre ! …*** »
Ainsi fut créé le Comité des Adhérents et Allocataires du CREF MRIFEN.
Ce comité fonctionne toujours.
Nous avons adhéré 5 ans après au CIDS et obtenu ainsi les victoires suivantes :

- L'état a été condamné (après Appel et Cassation) à verser 20% du préjudice subi à chaque plaignant et ce en raison du non exercice de contrôle et d'information auprès des mutualistes (certaines sommes versées aux mutuelles étaient défiscalisées)
- L'ex MRIFEN a été condamnée à verser 10% du préjudice subi. Au pénal Teulade et les 7 autres cogérants ont été condamnés à : 18 mois de prison avec sursis pour Teulade et 5000 euros d'amende et 10 mois de prison et 1500 euros d'amende pour les autres. Ils ont fait appel.L'affaire n'est pas terminée car la justice offre la possibilité de faire appel sur certains points.

Mais Le TRIBUNAL ADMINISTRATIF A DEFINITIVEMENT TRANCHE POUR LES SOMMES VERSEES PAR L'ETAT A CHAQUE PLAIGNANT.
La MRIFEN devenue MRFP condamnée à verser 10 % à chaque plaignant a fait la demande pour déposer le bilan afin d' échapper au paiement.
L'affaire est suivie par nos avocats.
Les membres du Comité de Vaucluse (le seul à subsister maintenant) ont tous été heureux des résultats obtenus après 11 ans de combat acharné.
On peut encore rejoindre le CIDS mais uniquement pour la première juridiction : faute de l'état soit 20 % des sommes perdues.
Pour nous le combat continue
Pour tout renseignement contacter Isaya Yolande : isaya.francis@neuf.fr

ISAYA Yolande

LES GROSSES CHALEURS ARRIVENT.
N'OUBLIEZ PAS DE VOUS HYDRATER

N'attendez pas d'avoir soif pour boire; buvez de l'eau tout au long de la journée, par petites gorgées. L'eau est la seule boisson qui ne comporte aucune calorie.

L'HYDRATATION EST UN RÉFLEXE VITAL